



D3210-Direction générale des services VGP-Assemblées - VGP

DELIBERATION N° D.2023.02.15

du Conseil communautaire du 7 février 2023

Etablissements publics d'enseignement secondaire et supérieur.
Collèges et lycées publics du territoire de la communauté d'agglomération de
Versailles Grand Parc.
Commission de recherche (CR) de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ).
Commission de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) de l'UVSQ.
2ème actualisation.
Désignation des représentants titulaire et suppléant au sein de la CVEC de l'UVSQ.

Date de la convocation : 31 janvier 2023

Date d'affichage : 8 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 76

Secrétaire de séance : Mme Lucie LONCLE DUDA

Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Emmanuel LION, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Michel BANCAL, Mme Vanessa AUROY, Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Anne-France SIMON, Mme Sonia BRAU, M. Luc WATTELLE, M. Stéphane GRASSET, M. Benoît RIBERT, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jacques ALEXIS, Mme Elodie DEZECOT, M. Pierre SOUDRY, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Olivier LEBRUN, M. Bruno DREVON, Mme Nathalie JAQUEMET, Mme Pascale RENAUD, M. Alain SANSON, Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU, M. Jean-Pierre CONRIE, Mme Jane-Marie HERMANN, Mme Magali LAMIR, M. Marc TOURELLE, M. Gilles CURTI, M. Olivier DELAPORTE, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Pascal THEVENOT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Caroline DOUCERAIN, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. Alain NOURISSIER, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, M. Patrice BERQUET, Mme Martine BELLIER, M. Christophe KONSDORFF, M. Kamel HAMZA, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Christine CARON, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Moncef ELACHECHE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Jean-Philippe LUCE, M. Jérémy DEMASSIET, M. François DE MAZIERES, M. Jean-François PEUMERY, Mme Dorothee BILGER, M. Philippe PAIN, Mme Martine SCHMIT

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Charles RODWELL, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Richard DELEPIERRE, M. Jean-François BARATON, Mme Sophie TRINIAC, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Erik LINQUIER, M. Olivier DE LA FAIRE.

M. François DARCHIS (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), M. Arnaud HOURDIN (pouvoir à M. Marc TOURELLE), Mme Lydie DUCHON (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à M. François DE MAZIERES), Mme Florence MELLOR (pouvoir à Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX), M. Henri LANCELIN (pouvoir à M. Kamel HAMZA), Mme Sylvie D'ESTEVE (pouvoir à M. Pierre SOUDRY), M. Jean-Christian SCHNELL (pouvoir à M. Olivier DELAPORTE), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Pascal THEVENOT), M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN (pouvoir à M. Christophe KONSDORFF), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L.123-6, L.421-2, L.811-1 à L.811-3, R.421-14 et R.421-16 fixant la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL), l'article R.421-33 fixant les modalités de désignation des représentants des collectivités territoriales au sein de ces conseils d'administration et les articles L.712-1 à -5 fixant les modalités de gouvernance des universités et également la composition de la commission de la recherche au sein de ces établissements ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants et notamment l'article L841-5 ;

Vu le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus ;

Vu la circulaire du 23 mars 2022 relative à l'engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur ;

Vu les délibérations du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc n° D.2020.07.27 du 7 juillet 2020 et n° D.2022.10.17 du 4 octobre 2022 relatives à la désignation des représentants communautaires au sein des conseil d'administration des collèges et lycées du territoire de la communauté d'agglomération et de la commission de la recherche (CR) de l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), ainsi qu'à sa première actualisation ;

Vu le courrier du Président de l'UVSQ du 16 janvier 2023 sollicitant la désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la commission de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'UVSQ ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

• Les établissements publics locaux d'enseignement (EPL), soit 17 collèges et 12 lycées sur le territoire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, sont administrés par un Conseil d'administration (CA).

Le CA est chargé notamment de fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative, d'adopter le projet d'établissement, le règlement intérieur, de donner son avis sur les mesures annuelles de création et de suppression de sections, d'options et de formations complémentaires.

Suite à l'adoption de la loi du 27 janvier 2014, la composition de ce CA a été modifiée par le décret du 24 octobre 2014.

En outre, et conformément aux dispositions combinées des articles L.421-2, R.421-14 et R.421-16 du Code de l'éducation telles que modifiées par le décret ci-dessus, chaque CA des collèges et lycées présents sur le territoire communautaire doit désormais comprendre en son sein :

- pour les collèges de plus de 600 élèves et lycées, 30 membres dont 1 représentant de Versailles Grand Parc qui dispose à cet effet d'une voix délibérative ;

- pour les collèges de moins de 600 élèves, cette représentation est ramenée à 24 membres parmi lesquels figure obligatoirement 1 représentant de Versailles Grand Parc. Ce dernier n'intervient, en revanche, qu'à titre consultatif.

A cet effet, par la délibération du 7 juillet 2020, actualisée par la délibération du 4 octobre 2022 susvisées, ont été désignés les représentants titulaires et suppléants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein des CA des EPL situés sur son territoire :

Type d'EPL	Nom de l'EPL	Commune	Titulaire	Suppléant
------------	--------------	---------	-----------	-----------

Collège 729 élèves	Mozart	Bois d'Arcy	Jean- Philippe Luce	Elodie Dézécot
Collège 688 élèves	Martin Luther King	Buc	Jean-Paul Bizeau	Françoise Gaulier
Collège 357 élèves	Franco-Allemand	Buc	Françoise Gaulier	Elisabeth Verly
Lycée général 352 élèves	Franco-Allemand	Buc	Jean-Paul Bizeau	Ayse Connan-Bayram
Collège 591 élèves	René Descartes	Fontenay-le-Fleury	Sandrine Segard Reine	Pascale Renaud
Collège 629 élèves	Victor Hugo	La Celle St-Cloud	Georges Lefebure	Laurence Josset
Collège 409 élèves	Louis Pasteur	La Celle St-Cloud	Nathalie Peyron	Anne-Sophie Maradeix
Lycée polyvalent et professionnel 1 820 élèves	Pierre Corneille	La Celle St-Cloud	Dominique Pages	Pierre Quignon Fleuret
Lycée professionnel 270 élèves	Lucien René Duchesne	La Celle St-Cloud	Bruno-Olivier Bayle	Mohamed Kasmi
Collège 788 élèves	Charles Péguy	Le Chesnay-Rocquencourt	Benoît Ribert	Christophe Konsdorff
Lycée professionnel 513 élèves	Jean Moulin	Le Chesnay-Rocquencourt	Martine Bellier	Violaine Charpentier
Collège 650 élèves	Jean-Baptiste de la Quintinye	Noisy-le-Roi	Marc Tourelle	Géraldine Lardennois
Collège 611 élèves	Jean Racine	St-Cyr l'Ecole	Henri Lancelin	Jérôme de Nazelle
Lycée professionnel 422 élèves	Jean Perrin	St-Cyr l'Ecole	Kamel Hamza	Olga Khaldi
Lycée général et technologique 849 élèves	Jules-Hardouin Mansart	St-Cyr l'Ecole	Lydie Duchon	Henri Lancelin
Collège 595 élèves	Saint-Exupéry	Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau
Collège 618 élèves	Maryse Bastié	Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau
Collège 362 élèves	Clagny	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Emmanuelle de Crépy
Collège 456 élèves	Raymond Poincaré	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Anne-Lise Josset
Collège 588 élèves	Hoche	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Erik Linquier
Collège 627 élèves	Pierre de Nolhac	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Philippe Pain
Collège 914 élèves	Jean Philippe Rameau	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Emmanuelle de Crépy
Lycée général 1 933 élèves	Hoche	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Erik Linquier
Lycée général et technologique 1 614 élèves	La Bruyère	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Florence Mellor
Lycée polyvalent 1 803 élèves	Jules Ferry	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Jean-Pierre Laroche de Roussane
Lycée professionnel 463 élèves	Jacques Prévert	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Béatrice Rigaud-Juré
Lycée général et technologique 1 823 élèves	Marie Curie	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Béatrice Rigaud-Juré
Collège 607 élèves	Jean Racine	Viroflay	Jane-Marie Hermann	-----

- L'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), dont la Présidence et les services centraux sont situés sur le site de Versailles, est administrée par le président de l'université, le CA, le conseil académique (Cac) et enfin, la commission de la recherche (CR) et la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU).

La CR propose au CA les orientations des politiques de recherche, de documentation scientifique et

technique ainsi que la répartition des crédits de recherche. Elle est consultée sur les programmes de formation initiale et continue, la qualification à donner aux emplois d'enseignants-chercheurs et de chercheurs vacants, sur les programmes et les contrats de recherche, sur le contrat d'établissement.

La commission de la recherche comprend 40 membres ainsi répartis :

- 30 représentants des personnels ;
- 6 représentants des doctorants inscrits en formation initiale ou continue ;
- 4 personnalités extérieures soit :
 - o 1 représentant d'une collectivité territoriale désigné par cette entité, à savoir, la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,
 - o 1 représentant d'une association scientifique et culturelle désigné par cette entité, à savoir, Société Française de Traumatologie du Sport,
 - o 2 représentants désignés à titre personnel, sur proposition du président de l'université et dont la nomination doit être approuvée par les membres de la commission.

Ainsi, par la délibération du 7 juillet 2020 susmentionnée, Versailles Grand Parc a désigné M. Stéphane Grasset en qualité de représentant au sein de cette commission.

- Par le courrier du 16 janvier 2023 susvisé, l'UVSQ sollicite la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la désignation de ses représentants au sein de la commission de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC), récemment instaurée au sein de l'UVSQ et chargée de la programmation et du suivi des actions financées par le produit de la CVEC dont l'UVSQ est affectataire.

Cette commission est une instance consultative dont les objectifs sont les suivants :

- o instruire tout dossier présentant des projets ou des propositions d'actions contribuant à l'amélioration des conditions de vie étudiante dans le cadre du schéma directeur de la vie étudiante et pouvant faire l'objet d'un financement par le biais des crédits de la CVEC, et répondant aux critères définis par son règlement intérieur, à savoir :
 - améliorer l'accès aux soins et à la médecine préventive pour l'ensemble des étudiantes et étudiants de l'université,
 - renforcer l'accompagnement social et soutenir les étudiantes et étudiants en situation de précarité,
 - favoriser le développement des pratiques sportives par le biais d'une programmation d'activités ouverte à tous les étudiantes et étudiants de l'UVSQ,
 - diversifier l'offre d'activités et de projets culturels et artistiques proposée aux étudiantes et étudiants de l'UVSQ,
 - améliorer les conditions d'accueil des étudiants (dont les étudiantes et les étudiants internationaux) sur l'ensemble des campus de l'UVSQ et notamment l'inclusion des étudiants en situation de handicap,
 - financer de nouveaux aménagements pour améliorer la qualité de vie étudiante quotidienne sur l'ensemble des campus de l'UVSQ,
 - soutenir l'engagement de l'ensemble des acteurs universitaires sur des enjeux transverses tels que le développement durable, la transition écologique et énergétique, la responsabilité sociétale, l'égalité femmes-hommes, le handicap, la santé globale,
 - favoriser et valoriser l'engagement des étudiantes et étudiants dans le cadre des appels à projet ;
- o assurer le suivi opérationnel des actions et dispositifs faisant l'objet d'un financement de la CVEC ;
- o donner un avis sur le rapport d'activité annuel, relatif à l'utilisation des fonds CVEC, comprenant un état récapitulatif des sommes attribuées par domaine d'action et par site de l'UVSQ.

Conformément à l'article 4 de son règlement intérieur, au titre des personnalités extérieures pouvant siéger au sein de cette commission, figure la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, à raison d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Les candidats proposés par la Majorité sont :

- Mme Béatrice Rigaud-Juré en qualité de titulaire,
- Mme Elodie Dézécot en qualité de suppléant.

Les autres candidats sont appelés à se faire connaître.

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le Conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) de désigner au scrutin public, le Conseil communautaire l'ayant décidé à l'unanimité, des représentants suivants de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au sein de la commission de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ) :
 - Mme Béatrice Rigaud-Juré en qualité de titulaire,
 - Mme Elodie Dézécot en qualité de suppléante ;
- 2) les listes des représentants communautaires au sein des instances suivantes sont donc actualisées comme suit :

Les établissements publics locaux d'enseignement (**EPL**) présents sur le territoire communautaire :

Type d'EPL	Nom de l'EPL	Commune	Titulaire	Suppléant
Collège 729 élèves	Mozart	Bois d'Arcy	Jean- Philippe Luce	Elodie Dézécot
Collège 688 élèves	Martin Luther King	Buc	Jean-Paul Bizeau	Françoise Gaulier
Collège 357 élèves	Franco-Allemand	Buc	Françoise Gaulier	Elisabeth Verly
Lycée général 352 élèves	Franco-Allemand	Buc	Jean-Paul Bizeau	Ayse Connan-Bayram
Collège 591 élèves	René Descartes	Fontenay-le-Fleury	Sandrine Segard Reine	Pascale Renaud
Collège 629 élèves	Victor Hugo	La Celle St-Cloud	Georges Lefebure	Laurence Josset
Collège 409 élèves	Louis Pasteur	La Celle St-Cloud	Nathalie Peyron	Anne-Sophie Maradeix
Lycée polyvalent et professionnel 1 820 élèves	Pierre Corneille	La Celle St-Cloud	Dominique Pages	Pierre Quignon Fleuret
Lycée professionnel 270 élèves	Lucien René Duchesne	La Celle St-Cloud	Bruno-Olivier Bayle	Mohamed Kasmi
Collège 788 élèves	Charles Péguy	Le Chesnay-Rocquencourt	Benoît Ribert	Christophe Konsdorff
Lycée professionnel 513 élèves	Jean Moulin	Le Chesnay-Rocquencourt	Martine Bellier	Violaine Charpentier
Collège 650 élèves	Jean-Baptiste de la Quintinye	Noisy-le-Roi	Marc Tourelle	Géraldine Lardennois
Collège 611 élèves	Jean Racine	St-Cyr l'Ecole	Henri Lancelin	Jérôme de Nazelle
Lycée professionnel 422 élèves	Jean Perrin	St-Cyr l'Ecole	Kamel Hamza	Olga Khaldi
Lycée général et technologique 849 élèves	Jules-Hardouin Mansart	St-Cyr l'Ecole	Lydie Duchon	Henri Lancelin
Collège 595 élèves	Saint-Exupéry	Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau
Collège 618 élèves	Maryse Bastié	Vélizy-Villacoublay	Bruno Drevon	Nathalie Brar-Chauveau
Collège 362 élèves	Clagny	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Emmanuelle de Crépy
Collège 456 élèves	Raymond Poincaré	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Anne-Lise Josset
Collège 588 élèves	Hoche	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Erik Linquier
Collège 627 élèves	Pierre de Nolhac	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Philippe Pain
Collège 914 élèves	Jean Philippe Rameau	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Emmanuelle de Crépy

Lycée général 1 933 élèves	Hoche	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Erik Linqier
Lycée général et technologique 1 614 élèves	La Bruyère	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Florence Mellor
Lycée polyvalent 1 803 élèves	Jules Ferry	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Jean-Pierre Laroche de Roussane
Lycée professionnel 463 élèves	Jacques Prévert	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Béatrice Rigaud-Juré
Lycée général et technologique 1 823 élèves	Marie Curie	Versailles	Claire Chagnaud-Forain	Béatrice Rigaud-Juré
Collège 607 élèves	Jean Racine	Viroflay	Jane-Marie Hermann	-----

Commission de la recherche de l'UVSQ :

Stéphane Grasset

Commission de la CVEC de l'UVSQ :

Titulaire	Suppléant
Béatrice Rigaud-Juré	Elodie Dézécot

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de suffrages exprimés : 65 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 65 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.